

Madame Eudes GEISLER  
13, place des Jardins  
57670 BENESTROFF

à Monsieur le Président de la  
Commission de Recours Amiable  
auprès de la CPAM de METZ  
18-22 rue Haute Seille  
57751 METZ cedex 9

N° ss : 2 70 09 57 606 014 64

*Lettre recommandée avec accusé de  
réception*

Metz, le 02/06/2007

Références : Vos courriers des 01/03/2007, 02/04/2007, 10/05/2007, 15/05/2007  
Mes courriers des 15/02/2007, 12/03/2007 (certificat médical), 02/05/2007  
Mon appel téléphonique du 05/04/2007

Monsieur le Président,

Vous avez dû recevoir de la part de votre conciliateur-relais mon dossier comportant les pièces citées en référence.

Insatisfaite de ses explications parce qu'elles ne répondent que très partiellement à ma demande de précision et d'explication (notamment sur la réglementation invoquée), je vous confirme que je conteste la décision prise par une personne inconnue, sur avis du médecin-conseil.

Je rajoute à mes arguments le fait que les soins et actes médicaux pratiqués par une sage-femme lors d'un accouchement à domicile sont remboursés par la sécurité sociale française, et pourtant le domicile des parents n'est pas assimilable à une structure médicalisée ou hospitalière (tarifs conventionnels applicables par les sages-femmes libérales).

Je vous informe enfin que le 28 mai 2007, j'ai accouché dans la maison de naissance de Sarrebruck. Je ne manquerai pas de vous soumettre les factures que je recevrai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

  
Eudes GEISLER